

" Peut-on réformer la santé au travail en dissuadant les employeurs de faire de la prévention ? "

Dans ce point de vue, Olivier Sévéon, expert et formateur auprès des IRP, s'inquiète du retour, "à pas feutrés", du projet de réforme de la santé au travail que porte notamment la députée Charlotte Lecocq.

À la faveur de la crise du Covid-19, le gouvernement vient de relancer son projet de réforme de la santé au travail. Il avance à pas feutrés, par le biais d'une lettre de cadrage remise aux négociateurs sociaux et par diverses initiatives du groupe parlementaire LREM. La députée Charlotte Lecocq est plus particulièrement chargée de baliser le terrain, ce qui n'est pas de bon augure quand on connaît son rapport d'août 2018, réalisé à la demande du Premier ministre.

Les conclusions de ce rapport se fondent, non sur des données objectives, mais sur un présupposé psychologisant : les employeurs sont dissuadés de faire de la prévention à cause d'obligations légales trop lourdes et du risque de sanction, nuisible à la confiance et à l'adoption de mesures préventives ! L'encadré n° 10 (page 66 du rapport) note ainsi : « De nombreux chefs d'entreprises suggèrent de développer une relation renforcée mais bienveillante, dirigée vers le conseil et l'accompagnement avant contrôle et éventuelles sanctions ».

“ Simplifier les risques et proportionner les obligations ”

Le rapport Lecocq répond à ce souhait de « bienveillance », en proposant de « simplifier l'évaluation des risques » et de « proportionner les obligations et les moyens à déployer dans les entreprises en fonction de leur spécificité et des risques effectivement rencontrés » (recommandations n° 13 et 14). Par une logique étrange, il ne nie par ailleurs pas l'importance du document unique d'évaluation des risques (DUER), mais considère qu'il faut le supprimer, vu que l'employeur l'utilise peu ou mal (Ndrl : lire notre article du 17/4/2019¹).

Cette suppression du DUER est aujourd'hui au cœur du projet de réforme : la lettre de cadrage gouvernementale invite les négociateurs sociaux à définir « de nouvelles modalités d'évaluation des risques », afin de « simplifier les démarches pour les entreprises ». Elle propose en outre de remplacer le DUER par « un plan de prévention travaillé avec la branche » qui permettrait « de bien identifier les risques et d'élaborer un plan d'actions pragmatique ».

Les éléments de langage habituels sont réquisitionnés pour tenter de faire croire que les modifications annoncées renforcent la prévention, car la manœuvre est délicate : réduire les obligations légales de l'employeur la dessert inévitablement et va donc à l'encontre de l'intérêt général. Ainsi, lorsque la lettre de cadrage insiste sur la nécessité « d'élaborer un plan d'actions pragmatique », elle tait à dessein que c'est l'objet même du DUER.

¹ <https://www.actuel-ce.fr/content/rapport-lecocq-et-document-unique-devaluation-des-risques-duer-attention-danger>

“ Une politique de prévention est vouée à l'échec si elle se dispense du concours actif des salariés ”

Le gouvernement dit vouloir renforcer la prévention, alors qu'il a mis fin au CHSCT et considérablement réduit le nombre d'élus du personnel (Ndlr : voir l'article d'actuEL-CSE du 30/10/2017²). C'est sur ce point précis que le bât blesse :

- Une politique de prévention est vouée à l'échec si elle se dispense du concours actif des salariés : étant proches de la réalité des risques, ils sont les mieux placés pour trouver des solutions pertinentes de prévention;
- L'implication du personnel n'est pas spontanée : elle nécessite que le CSE agisse en tant qu'outil d'intervention et de coordination, et qu'il soit suffisamment indépendant des directions pour qu'une confiance s'établisse.

Dans une interview (Ndlr : voir notre article du 26/05/2020³), Madame Lecocq affirme : « C'est le dialogue social qu'il faut renforcer, le rôle du CSE est primordial. Il faut que le CSE intègre pleinement la dimension santé au travail dans ses missions et qu'il soit une vraie instance de dialogue et de réflexion ». L'insistance sur le mot « dialogue » n'est pas neutre : elle occulte la véritable vocation des représentants du personnel. L'article L2312-8 du code du travail stipule que leur mission première est de défendre les intérêts des salariés, en soulignant au passage qu'intérêts de l'employeur et des salariés sont (ou peuvent être) antagoniques.

“ Dialogue social ? Oui, le CSE est un lieu d'échanges, mais aussi de confrontations ”

Dans le domaine de la santé professionnelle, l'antagonisme est chronique. Le CSE est régulièrement amené à dénoncer les effets néfastes des politiques productivistes et des pratiques managériales qui les accompagnent. Cela ne va pas sans tensions, ni débats parfois vifs. N'en déplaise à nos gouvernants, le CSE est un lieu d'échanges, mais aussi de confrontations.

Cette dynamique n'est jamais évoquée par les tenants de la réforme, comme l'illustre la proposition de résolution des députés LREM, adoptée par les députés le 22 juin (Ndlr : lire notre article du 26/6/2020⁴) : « Le CSE doit être garant de la conception d'une démarche de prévention intégrée à la stratégie de l'entreprise et du suivi de sa mise en œuvre ». Cette formulation, quelque peu confuse, est au moins claire sur un point : elle n'assigne au CSE qu'un rôle de second plan (cf. « garant », « suivi »). Elle passe sous silence sa capacité d'initiative propre, ainsi que sa mission de surveillance du respect par l'employeur de ses obligations de protection des salariés. Mais l'objectif réel du projet de réforme n'est-il pas justement de réduire ces obligations ?

Olivier Sévéon



L'auteur de cette tribune a publié aux éditions Gereso plusieurs « guides de bonnes pratiques » destinés aux représentants du personnel, dont :

- "CSE et CHSCT : les bonnes pratiques en santé, sécurité et conditions de travail" ;
- "CSE : comprendre les comptes de l'entreprise et leurs enjeux" (coécrit avec Jérôme SZLIFKE).

² <https://www.actuel-ce.fr/content/chute-du-nombre-de-representants-du-personnel-les-bons-reperes>

³ <https://www.actuel-ce.fr/content/charlotte-lecocq-deputee-il-faut-que-lon-prenne-lhabitude-davoir-des-messages-de-sante>

⁴ <https://www.actuel-ce.fr/content/les-deputes-sengagent-sur-la-sante-au-travail-alors-que-souvent-les-negotiations-0>